**Avec le Fonds pour l’Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP),**

**le Département de Vaucluse réaffirme son engagement pour 3 ans.**

**Ce vendredi 29 mars 2024, Madame Dominique Santoni, Présidente du Département de Vaucluse et Madame Marine Neuville, Directrice du FIPHFP scellent ensemble ce partenariat par la signature d’une 4ème convention.**

**5 axes majeurs pour ce nouveau partenariat**

Par la signature de cette nouvelle convention, le Département de Vaucluse s’engage de façon innovante en faveur des Bénéficiaires de l’Obligation d’Emploi, qu’ils soient titulaires, contractuels ou apprentis, pour :

 • favoriser le recrutement et l’intégration durable de travailleurs en situation de handicap ;

 • accompagner les agents ayant des difficultés de santé ou victime d’accident dans le processus de reclassement professionnel jusqu’à leur nouvelle prise de fonction ;

 • engager des actions de maintien dans l’emploi afin de permettre l’adaptation de l’environnement de travail en proposant un confort de travail optimal et la mise en place d’aides techniques à la compensation du handicap ;

 • développer une politique de communication par la diffusion de supports thématiques et par l’organisation de la Semaine Européenne pour l’Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) ou du Duo Day.

**Un partenariat qui dure depuis 12 ans**

Le Département de Vaucluse est en partenariat avec le FIPHFP depuis 2012, à raison de 3 conventions triannuelles, chacune prolongée par un avenant.

Cette collaboration a permis le recrutement de plus de 90 demandeurs d’emplois en situation de handicap et la mise en œuvre de plus de 550 aménagements de poste ou aides techniques à la compensation du handicap.

Pour mener à bien sa Politique Handicap, le Département de Vaucluse mobilise l’expertise de plusieurs acteurs agissants en transversalité en faveur des Bénéficiaires de l’Obligation d’Emploi : la médecine du travail, la prévention, la référente handicap, l’assistante sociale du personnel, la conseillère en évolution professionnelle, les gestionnaires carrières et les gestionnaires maladies.

**Le handicap en quelques chiffres au sein du Département de Vaucluse**

 • Au 31 décembre 2023, on compte 197 agents en situation de handicap, dont la moyenne d’âge s’élève à 53 ans,

 • Sur ces 197 agents, on compte 73.60 % de femmes (contre 80 % de femmes en 2022),

 • Sur l’année 2023, le taux d’emploi direct est de 7,87 % (contre 7,23 % en 2022),

 • 1 contrat d’apprentissage a été signé en 2023, 3 contrats signés en 2022 et 2 en 2021,

 • 162 aménagements de l’environnement de travail ou aides techniques à la compensation du handicap ont pu être mis en place au cours de la précédente convention de 2020 à 2023.

**À propos du FIPHFP**

Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place en 2006, le FIPHFP, Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l’emploi, de formation et d’accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux…). Il intervient sur l’ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l’intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.

 Depuis sa création, le taux d’emploi dans la Fonction publique est passé de 3,55 % en 2006 à 5,45 % en 2022. Dans la territoriale, les collectivités remplissent leurs obligations légale avec un taux de 6,72 % contre 5,53 % pour l’hospitalière et 4,36 % pour l’État.

 Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine NEUVILLE : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l’État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d’informations sur www.fiphfp.fr

Suivez le FIPHFP sur les réseaux sociaux @FIPHFP

 **À propos du groupe Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l’intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d’expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d’actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires

Plus d’informations sur https://www.caissedesdepots.fr/

 Contact Presse du FIPHFP : Auverny-Bennetot : fauverny@image7.fr

**À propos du FIPHFP**

Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place en 2006, le FIPHFP, Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l’emploi, de formation et d’accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux…). Il intervient sur l’ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l’intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.

 Depuis sa création, le taux d’emploi dans la Fonction publique est passé de 3,55 % en 2006 à 5,45 % en 2022. Dans la territoriale, les collectivités remplissent leurs obligations légale avec un taux de 6,72 % contre 5,53 % pour l’hospitalière et 4,36 % pour l’État.

 Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine NEUVILLE : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l’État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d’informations sur www.fiphfp.fr

Suivez le FIPHFP sur les réseaux sociaux @FIPHFP

 **À propos du groupe Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l’intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d’expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d’actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires

Plus d’informations sur https://www.caissedesdepots.fr/

 Contact Presse du FIPHFP : Auverny-Bennetot : fauverny@image7.fr